

Afin de permettre la mise en œuvre du projet éducatif présenté ci-dessus dans les meilleures conditions, l'enfant et sa famille s'engagent à respecter les points ci-dessous du règlement intérieur 2020-21.

## **1-Respect des personnes**

A l'intérieur de l'école, je respecte toutes les personnes que je rencontre :

- les enseignants,
- les ASEM,
- le personnel de surveillance, d'entretien et de cantine,
- les intervenants : catéchèse, animateurs temps méridien, parents bénévoles etc...
- mes camarades,

En classe, lorsqu'un adulte entre, je me lève et dis bonjour. J'attends que l'on me donne l'autorisation de me rasseoir.

*A noter : A partir du cycle 3 nous encourageons les élèves au vouvoiement des adultes de l'école.*

A la cantine, je respecte les adultes qui nous servent et surveillent. En cas de comportement irrespectueux je peux être changé de service et il peut m'être demandé d'aider le personnel de service au nettoyage.

En cas de non-respect de ces points de manière régulière ou pour un fait grave, une exclusion temporaire puis définitive de la cantine peut être prononcée par l'équipe éducative (*voir le fonctionnement des sanctions-réparations noté ci-dessous au point 7*).

Je dois donc être poli avec chacun, respecter les règles données par tous les adultes de l'école, ne pas injurier mes camarades, ne pas me moquer des autres.

Tout comportement agressif à l'égard de mes camarades est strictement interdit.

Tous les adultes de l'école ont les mêmes droits de sanction sur les élèves. Les sanctions appliquées en classe et en dehors sont identiques.

Les parents s'engagent aussi à respecter ces règles de vie et à aider leur enfant à les appliquer.

## **2- Respect du travail**

Je dois être à l'heure à l'école et venir en classe avec mon matériel.

Tout retard doit être justifié et rester exceptionnel.

Toute absence doit être justifiée par les parents (appel téléphonique le jour même puis billet d'absence signé dans le cahier de liaison de l'enfant, pour le cahier d'appel de la classe).

Tout travail donné à la maison (leçons, lecture, recherche...) doit être fait.

Dès la sonnerie, je stoppe mes jeux et je me mets en rang.

Je rentre en classe en rang et dans le calme lorsque mon enseignant(e) me le demande.

Chaque déplacement dans les couloirs et les escaliers de l'école doit se faire dans le calme. Je ne cours pas et je ne crie pas.

Je montre mon agenda et mon cahier de liaison tous les jours à mes parents, qui les signent.  
Mes parents doivent être vigilants à bien rendre les circulaires et documents aux dates fixées.

### **3-Respect du matériel**

Je dois respecter le matériel fourni par mes parents ainsi que celui mis à ma disposition par l'école.  
Je dois veiller également à laisser les locaux propres par respect pour les autres et pour le personnel chargé de l'entretien.

Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.

Nous rappelons aux familles que tous les objets de valeur (MP3, jeux électroniques, téléphone portable) et objets dangereux sont formellement interdits à l'école.

L'établissement ne peut être tenu pour responsable de la perte d'objets personnels.

Il est rappelé que les enfants ne doivent pas apporter d'argent sauf dans le cadre des ventes ou sorties organisées par l'école.

### **4-Règlement de cour et d'accès aux bâtiments**

Je dois respecter les jours de ballons/ non ballons (affichés dans la cour) et utiliser le matériel prévu à cet effet uniquement.

Les jeux personnels sont interdits (images à échanger type Panini ou Pokemon, ballons etc ...).

Le matériel de sport ne doit pas être utilisé pendant les temps de récréation.

Je dois respecter la zone de récréation.

J'évite les jeux dangereux (roue et équilibre par exemple).

Il m'est formellement interdit de rentrer dans le bâtiment et dans ma classe sur les temps de récréation, de la pause méridienne et après la classe, sans autorisation de l'enseignant. Je pense donc bien à descendre avec mes affaires car je ne pourrai pas retourner les chercher (vêtements...).

Pour le soutien, je n'ai pas le droit de rejoindre la classe sans mon enseignant(e). Je l'attends donc en rang à l'endroit habituel pour ma classe.

Par mesure de sécurité, l'accès aux bâtiments est interdit à tout adulte extérieur à l'établissement, et donc aux parents, sans autorisation (accès sur rendez-vous).

### **5-Sorties organisées sur le temps scolaire**

J'aurai l'occasion avec ma classe de participer à différentes sorties scolaires (théâtre, cinéma, voyages, visite de musée, bibliothèque, etc...) . Pendant ces sorties je dois avoir un comportement correct avec mes camarades, avec les personnes qui m'accueillent ainsi qu'avec les chauffeurs de cars.

### **6-Hygiène et tenue vestimentaire**

Je dois venir à l'école propre et dans une tenue adaptée (pas de chaussures clignotantes, tongs...) et correcte (attention à la longueur des shorts, aux décolletés...).

Les enseignants informent les parents en début d'année des jours de sport pour la classe. Je dois avoir ce jour-là une tenue adaptée.

En maternelle, je suis capable de m'adresser à l'adulte pour exprimer mes besoins (aller aux toilettes, boire, être soigné...) ; je suis capable de me rendre aux toilettes en petit groupe, sous la surveillance de l'adulte référent, et d'appliquer les bonnes pratiques relatives à l'hygiène.

## **7- Echelle des sanctions et réparations**

Mes efforts et mes progrès recevront encouragements et félicitations (un système de bonus pour les responsabilités et droits des élèves et de cartes du champion est mis en place à cet effet dans les classes).

En revanche, si je ne respecte pas le règlement, **je peux être sanctionné par :**

- 1- Un **avertissement oral**,
- 2- un **carton jaune** qui sera collé dans mon cahier de liaison et signé par mes parents , suite à deux avertissements à l'oral,
- 3- Un **carton rouge accompagné d'un mot à mes parents** après deux cartons jaunes,
- 4- Une **convocation de mes parents et une retenue** d'une heure le soir ou le mercredi matin en cas de second carton rouge,
- 5- Une **exclusion temporaire ou définitive** de la cantine, de la garderie ou de l'école, décidée par le Chef d'établissement en concertation avec le Conseil des maîtres de l'école, en cas de troisième carton rouge.

En cas de fait grave, l'équipe éducative a la possibilité d'appliquer immédiatement les sanctions 3, 4 et 5, sans tenir compte de l'échelle des sanctions décrite ci-dessus et/ou de réunir un Conseil de discipline.

Chaque niveau de sanction noté ci-dessus s'accompagne systématiquement d'une réparation (excuses à formuler oralement ou par écrit, fiche de réflexion, réparation des dégâts matériels, travail d'intérêt général...) définie par l'équipe.

Les enseignants et les membres de la communauté éducative s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

Les élèves comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et à tout adulte intervenant dans l'école. Ils s'engagent à respecter également les élèves et leurs familles (les parents ne doivent en aucun cas intervenir pour réprimander un autre élève ou sa famille, à l'école comme à l'extérieur).

Le non-respect de ces règles par l'élève ou sa famille peut entraîner immédiatement les sanctions 3, 4 à 5 et/ou la réunion d'un Conseil de discipline de l'école.

